

PRÉFET DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER  
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
COMMANDANT SUPÉRIEUR DES FORCES ARMÉES AUX ANTILLES

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 05 octobre 2016

## Communiqué de presse

Dans la nuit du 02 octobre 2016, la frégate de surveillance Germinal de la Marine nationale aux Antilles a intercepté un go fast suspecté de trafic de stupéfiants à une quarantaine de milles nautiques à l'ouest de l'île de la Dominique après un rendez-vous à la mer avec un navire de pêche.

Pris en chasse par la frégate de surveillance Germinal et son hélicoptère Panther, le go fast a rejeté à la mer plusieurs ballots avant de prendre la fuite. L'intervention immédiate de l'équipe de visite du Germinal a permis la récupération de ballots dont le contenu est estimé à cinquante-cinq kilogrammes de cocaïne (soit l'équivalent de 140 000 sachets de cocaïne qui ne circuleront pas dans les rues) et soixante-cinq kilogrammes de marijuana (soit l'équivalent de 130 000 joints).

Le navire de pêche, pisté par la frégate de la Marine nationale, a été identifié comme étant de nationalité vénézuélienne. Sur proposition de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), après avis du procureur de la République et autorisation des autorités du Venezuela, l'investigation à bord du navire de pêche par l'équipe de visite du Germinal a permis la découverte d'une importante somme d'argent.

A la demande des autorités vénézuéliennes, le navire de pêche, son équipage, la drogue saisie et l'argent découvert ont été pris en charge par le patrouilleur Guaicamacuto des garde-côtes vénézuéliens pour la mise en œuvre de leurs procédures judiciaires. La coordination des moyens français et vénézuéliens est assurée sur zone par l'attaché des douanes auprès l'ambassade de France à Caracas. Cette saisie conforte la coopération entre la France et le Venezuela dans la lutte contre le narcotrafic par voie maritime.

Agissant dans le cadre de l'action de l'État en mer et sous l'autorité de monsieur Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Martinique, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles, et la coordination du vice-amiral Olivier Coupry, commandant de la zone maritime Antilles, les moyens des forces armées aux Antilles opèrent régulièrement de manière coordonnée avec les autres administrations françaises ainsi que ceux de nos partenaires étrangers de la Caraïbe et de l'Union européenne, pour réprimer le trafic de stupéfiants en haute mer.

**Cette opération porte le bilan de cette année 2016 à près de 3,68 tonnes de drogue interceptées en mer par l'action conjointe de l'ensemble des services de l'État dans la zone maritime Antilles.**

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'État sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)